

# Appel de candidatures

Emploi occasionnel (selon les besoins) - 2<sup>e</sup> affichage

Contrat du mois d'octobre 2009 au 9 juillet 2010

**École nationale de police du Québec**

## **INSTRUCTRICE OU INSTRUCTEUR EN SECURITE ROUTIERE (911)**

Domaine des appareils d'alcootest de détection d'alcool

36 434 \$ à 60 724 \$

CONCOURS N<sup>o</sup> : 0909-02

### **Attributions :**

Sous l'autorité du directeur du perfectionnement professionnel, le titulaire prépare et diffuse la matière à enseigner, il participe aux activités d'encadrement et d'évaluation des apprentissages et effectue certaines recherches dans le cadre de sa spécialité. Il se voit confier diverses tâches destinées à mettre à profit ses connaissances, à participer à la démarche de formation des policiers qui fréquentent l'École et à contribuer activement au développement de la science policière, telle que pratiquée au Québec.

### **Conditions d'admission :**

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques policières. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par deux années d'expérience pertinente à l'emploi.
- Posséder cinq années d'expérience ayant permis l'acquisition et la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques liées à la sécurité routière, principalement dans le domaine de l'alcootest, de la détection d'alcool et de l'utilisation du cinémomètre.
- Détenir une expérience diversifiée concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière d'enquête de capacité de conduite affaiblie.
- Une expérience comme formateur dans le domaine de l'alcootest, de la détection d'alcool et de l'utilisation du cinémomètre constitue un atout pour ce poste.

### **Profil de la personne recherchée :**

La personne recherchée doit exercer un bon leadership et faire preuve de jugement. Elle doit s'engager à respecter les stratégies pédagogiques, les règles et les valeurs de l'École. Elle a un bon sens des relations humaines et possède un bon esprit d'équipe. Elle doit faire preuve d'autonomie et d'initiative pour régler les problèmes pouvant survenir en classe. Elle doit avoir acquis une crédibilité dans son domaine d'expertise au sein de son organisation.

### **Période d'inscription : du 4 au 18 septembre 2009**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ (incluant une photocopie de leurs attestations d'études) au plus tard le 18 septembre 2009 à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines  
École nationale de police du Québec  
Concours n<sup>o</sup> 0909-02  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

[emploi@enpq.qc.ca](mailto:emploi@enpq.qc.ca)

Nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue. L'École nationale de police du Québec souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les personnes handicapées au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c.E-20.1)*, les minorités visibles, les minorités ethniques et les autochtones. Nous encourageons les membres appartenant à ces groupes à poser leur candidature.

**Québec** 

POUR L'ÉQUITÉ EN EMPLOI

**RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :** L'École nationale de police du Québec est un organisme public mandataire du gouvernement du Québec. Elle assure la formation policière initiale dans le domaine de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion et offre également un éventail d'environ 80 cours de perfectionnement professionnel. L'ensemble de ses activités de formation génère plus de 9 000 inscriptions annuellement, pour un total d'un peu plus de 640 000 heures/personne de formation. Elle effectue également de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international. L'École est un milieu de travail stimulant où travaillent plus de 300 personnes. Son campus est situé à Nicolet, au Centre-du-Québec. Son bâtiment principal, d'une architecture remarquable datant de 1833, est nouvellement rénové (2001-2004) et reconnu bien culturel par la Commission des biens culturels du Québec.